

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2005 - Convocation du 18/01/2005
Compte rendu affiché le : 04/02/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BOUREZG

Absents représentés : Mme BERRA (pouvoir à Mme PERRIN); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme GLATARD (pouvoir à Mme BOUHEY); Mme DESVIGNES (pouvoir à M. AUROY); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

Absents excusés : M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents :

Objet : Avenant Maison de la Musique

Monsieur l'Adjoint délégué aux travaux explique que des modifications demandées sur le lot n° 6 confié à l'entreprise Thalmann réalisées en cours de chantier ont eu pour conséquence la suppression de certaines prestations et la réalisation de travaux complémentaires.

Il précise que, conformément au code des marchés publics, ces changements nécessitent la passation d'un avenant dont le bilan se traduit par une plus value d'un montant total de 2 307,68 € hors taxes représentant une augmentation du marché d'environ 4 %.

Il indique que ces travaux complémentaires, qui ont fait l'objet d'un accord de la commune, nécessitent que la SERL, maître d'ouvrage délégué, soit autorisée par le Conseil Municipal à signer l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal, notamment l'opération 75
- VU la convention de mandat passée avec la SERL pour la réalisation d'une maison de la musique,
- VU l'avenant présenté par l'entreprise Thalmann,
- AUTORISE Monsieur le Président de la SERL, maître d'ouvrage délégué, à signer l'avenant de 2 307,68 euros proposé par la société Thalmann, concernant le lot n° 6 de la maison de la musique,
- AUTORISE par ailleurs Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 janvier 2005
Le Maire
Paul LAFFLY



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 14/02/2005
Publication ou affichage du 14/02/2005
Paul LAFFLY,
Maire.